#### Ordre Procellariiformes - Espèces couvertes par la CMS et ACAP

Espèces inscrits actuellement au CMS (Annexes I et II) <sup>1</sup>	Espèces inscrits actuellement au ACAP (Annexe I)	Nomenclature selon Dickinson 2003/05 <sup>2</sup>	Nom commun
FAMILLE DIOMEDEIDAE	- ALBATROSS		
Diomedea exulans (II)	Diomedea exulans	Diomedea exulans	Albatros hurleur
	Diomedea dabbenena	Diomedea exulans exulans* *Includes dabbenena	Albatros de Tristan da Cunha
	Diomedea antipodensis	Diomedea exulans antipodensis	Albatros des Antipodes
Diomedea amsterdamensis (I)	Diomedea amsterdamensis	Diomedea exulans amsterdamensis	Albatros d'Amsterdam
Diomedea epomophora (II)	Diomedea epomophora	Diomedea epomophora epomophora	Albatros royal
	Diomedea sanfordi	Diomedea epomophora sanfordi	Albatros de Sanford
Diomedea albatrus (I)	Phoebastria albatrus	Phoebastria albatrus	Albatros à queue courte
Diomedea nigripes (II)	Phoebastria nigripes	Phoebastria nigripes	Albatros à pieds noirs
Diomedea immutabilis (II)	Phoebastria immutabilis	Phoebastria immutabilis	Albatros de Laysan
Diomedea irrorata (II)	Phoebastria irrorata	Phoebastria irrorata	Albatros des Galapagos
Diomedea cauta (II)	Thalassarche cauta	Thalassarche cauta	Albatros à cape blanche
	Thalassarche steadi	Thalassarche cauta steadi	Albatros à cape blanche
salvini and eremita are considered group-names within D.cauta	Thalassarche salvini	Thalassarche cauta salvini	Albatros de Salvin
	Thalassarche eremita	Thalassarche cauta eremita	Albatros de Chatham
Diomedea bulleri (II)	Thalassarche bulleri	Thalassarche bulleri	Albatros de Buller
Diomedea chrysostoma(II)	Thalassarche chrysostoma	Thalassarche chrysostoma	Albatros à tête grise
Diomedea melanophris (II)	Thalassarche melanophrys	Thalassarche melanophrys	Albatros à sourcils noirs
	Thalassarche impavida	Thalassarche melanophrys impavida	Albatros de Campbell
	Thalassarche carteri	Thalassarche chlororhynchos <sup>3</sup>	
FAMILLE DIOMEDEIDAE	- ALBATROSS		
Diomedea chlororhynchos (II)	Thalassarche chlororhynchos	Thalassarche chlororhynchos	Albatros à nez jaune
Phoebetria fusca (II)	Phoebetria fusca	Phoebetria fusca	Albatros brun

Nomenclature selon Sibley, C.G. and Monroe, B.L. 1990. Distribution and Taxonomy of Birds of the World.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dickinson, E.D. 2003/2005. The Howard and Moore Complete Checklist of the Birds of the World.

Ce taxon est considéré comme un sous-espèce de *Thalassarche chlororhynchos* (*sensu lato*) par certains auteurs. Selon Dickinson T. *chlororhynchos* a deux sous-espèces (classées par Carboneras, C.,1992) mais la nomenclature exacte de ces formes n'est pas résolue.

Phoebetria palpebrata (II)	Phoebetria palpebrata	Phoebetria palpebrata	Albatros fuligineux
FAMILLE PROCELLARIIDA	AE - PETRELS		
Macronectes giganteus (II)	Macronectes giganteus	Macronectes giganteus	Pétrel géant
Macronectes halli (II)	Macronectes halli	Macronectes halli	Pétrel de Hall
Procellaria aequinoctialis* (II)  * Cela inclut Procellaria aequinoctialis conspicillata, antérieurement sous le nom Procellaria conspicillata	Procellaria aequinoctialis	Procellaria aequinoctialis	Puffin à menton blanc
	Procellaria conspicillata	Procellaria aequinoctialis conspicillata	Pétrel à lunettes
Procellaria parkinsoni (II)	Procellaria parkinsoni	Procellaria parkinsoni	Puffin de Parkinson
Procellaria westlandica(II)	Procellaria westlandica	Procellaria westlandica	Puffin du Westland
Procellaria cinerea (II)	Procellaria cinerea	Procellaria cinerea	Puffin gris
Pterodroma atrata (I)		Pterodroma atrata	Pétrel de Henderson
Pterodroma cahow (I)		Pterodroma cahow	Pétrel des Bermudes
Pterodroma phaeopygia (I)		Pterodroma phaeopygia phaeopygia	Pétrel des Hawa
Pterodroma sandwichensis*(I)  * Précédemment inclus dans Pterodroma phaeopygia (s.l.)		Pterodroma phaeopygia sandwichensis	Pétrel à croupion sombre
Puffinus creatopus (I)		Puffinus creatopus	Puffin à pieds roses
Puffinus mauretanicus (I)		Puffinus mauretanicus	Puffin des Baléares
FAMILLE PELECANOIDID	AE - PÉTRELS-PLONGEUR	S	_
Pelecanoides garnotii (I)		Pelecanoides garnotii	Puffinure de Garnot

#### Justification des décisions taxonomiques

(Bref résumé des rapports de 2006, 2007 et 2008 du Groupe de travail sur taxonomie du ACAP pour les espèces couvertes par l'Annexe I (ACAP) et les Annexes I & II (CMS):

# Diagnosticabilité

Les données sont diagnosticables si:

A) «Les individus d'au moins un âge/sexe peuvent être distingués de la classe avec la même âge/sexe de tous les autres taxons, par au moins une différence qualitative. Cela signifie que les individus possèdent un ou plusieurs caractères distincts que les membres d'autres taxons n'ont pas.

Les différences qualitatives se référent à la présence/absence d'un élément (par opposition à une discontinuité dans un caractère avec de variation continue).»

- B) « Au moins une classe d'âge/sexe est séparé par une discontinuité complète dans au moins un caractère avec variation continue (par exemple la longueur des ailes) d'une classe de la même âge/sexe d'autres taxons, qui, d'autre façon, seraient similaires. Discontinuité complète signifie qu'il n'y a pas de chevauchement en ce qui concerne le caractère en question entre les deux taxons. » Pour détecter une discontinuité, le nombre d'individus comparés devrait être fondé sur un jugement fiable.
- C) « S'il n'y a pas un seul caractère de diagnostic, nous considérons un taxon comme statistiquement diagnosticable si les individus d'au moins une classe d'âge/sexe peuvent être clairement distingués des individus de tous les autres taxons par une combinaison de deux ou trois caractères fonctionnellement indépendants. » Les mesures du corps ne sont pas considérées comme des caractères indépendants.

## Deuxième Réunion du Comité Consultatif de l'ACAP, juin 2006

8/9. Thalassarche cauta et Thalassarche steadi

Les taxons satisfont deux des trois critères de diagnosticabilité utilisés par ACAP et ont montré qu'ils sont génétiquement distincts et se comportent différemment; donc le GT sur taxonomie 2006 recommandé que ces taxons aient un statut spécifique.

#### Troisième Réunion du Comité Consultatif de l'ACAP, juin 2007

5/6. Diomedea epomophora et Diomedea sanfordi

Les taxons satisfont aux critères de diagnosticabilité acceptés par ACAP. Le GT sur taxonomie 2007 recommande que ces taxons continuent à être reconnus comme des espèces distinctes, mais reconnaît qu'il s'agit d'un cas où davantage de données sont nécessaires.

16/17. Thalassarche chlororhynchos et Thalassarche carteri

Les taxons satisfont aux critères de diagnosticabilité acceptés par ACAP. Selon Robertson & Nunn, récentes amples études sur les Procellaniformes (Brooke 2004; Onley & Scofield 2007) et la taxonomie actuelle de BirdLife International (2007). Le GT sur taxonomie 2007 recommande que ces taxons continuent à être reconnus comme des espèces distinctes.

### Quatrième Réunion du Comité Consultatif de l'ACAP, août 2008

1/3/4. Diomedea exulans/amsterdamensis et Diomedea antipodensis

Les taxons satisfont aux critères de diagnosticabilité utilisés par ACAP, bien que *D.amsterdamensis* et *D. antipodensis* potentiellement peuvent partager caractères du bec qui fournissent une discontinuité avec *D. exulans*. Toutefois, les données moléculaires suggèrent que *D. antipodensis* est un taxon frère de

D.amsterdamensis/exulans. Le GT sur taxonomie 2007/08 recommande que D. exulans and D.amsterdamensis continuent à être reconnus comme des espèces complètes.

- (L'évaluation de la paire de taxons *D.dabbenena/exulans* n'a pas été terminé en 2008)

#### 14/15. Thalassarche melanophrys et Thalassarche impavida

Les taxons satisfont aux critères de diagnosticabilité acceptés par ACAP, et ont montré qu'ils sont génétiquement distincts; même si ils sont très étroitement liés et la hybridation peut être possible, par conséquent ces taxons sont reconnus comme deux espèces séparées.

#### 24/25. Procellaria parkinsoni et Procellaria westlandica

Les taxons satisfont aux critères de diagnosticabilité acceptés par ACAP, ont montré qu'ils sont génétiquement distincts et se comportent différemment; par conséquent ces taxons ont un statut spécifique.

### 14. Thalassarche melanophrys

*T. melanophrys:* proposition de conserver l'orthographe d'origine: *T. melanophris*, ce cas sera évalué par la Commission internationale de nomenclature zoologique, et la décision sera examinée par le GT.